

ENDURO

REGLEMENT PARTICULIER 2023 ENDURO SPRINT T.T.



Moto-Club : Section Moto LA BRESSAUDE

E-mail : mclabressaude@wanadoo.fr

Téléphone : 0621146757 / 0615598137

Organisateur technique : Damien ANTOINE

N° d'épreuve FFM : 408

Date : 23/04/2023

Lieu : LA BRESSE (88) - Col de Grosse Pierre

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course **François AMET** Licence : **ODC 002180**

Président du Jury ou Arbitre* **Philippe HOUGNON** Licence : **ODC 062786**

Membre du Jury Licence :

Membre du Jury Licence :

Commissaire technique responsable - **Damien ANTOINE** Licence : **OCT 002290**

Responsable du chronométrage **Appoline ALBERT** Licence :

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
L1/L2/L3 Open	16		toutes	
L1/L2 Vétéran	37		toutes	
L1/L2 Super Vétéran	47		toutes	
L1/L2 espoir	16	21	toutes	
L2 Feminiens	16		toutes	
L2 50cc	14		50cc maxi	
MX	13		de 13 à 15ans 125cc maxi	

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition) ;
- son permis de conduire ou BSR si le parcours emprunte des voies ouvertes à la circulation publique.

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Dr MAZOUZ**

Nombre de secouristes **8**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche **REMIREMONT**

Temps de trajet (en min) **30**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Caractéristiques : Longueur de la boucle **14** Distance journalière _____

NOMBRE DE SPÉCIALE(S) :

- De type Banderolée (MX) _____ Longueur(s)
- De type Enduro (en ligne) **2** Longueur(s) **2*2.5 m**
- De type X-Trem _____ Longueur(s)

Un départ de spéciale en groupe (un par journée de course maximum) est-il prévu ? oui non

Les Spéciales sont-elles chronométrées dès le premier tour ? oui non

Les parcours de liaison empruntent-ils des voies ouvertes à la circulation publique ? oui non

NOMBRE DE PARTICIPANTS

300



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **10/01/2023**

MOTO CLUB LA BRESSAUDAISE

CLAUDEL Grégory

2 Rue du Souvenir

88250 LA BRESSE

Tél./Fax 03 29 28 15 74

Email : mclubressaude@wanadoo.fr

VISA DE LA LIGUE

DATE: **31/01/2023**

P.O Jacques Olivier
LIGUE MOTO GRAND EST

Maison Régionale des Sports

13, rue Jean Moulin

54510 ROMBLAINNE

Tél : 03 83 18 87 68

Fax : 03 83 18 87 69

VISA DE LA FFM

DATE: **07/02/2023**

NUMÉRO: **23/0095**



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org



N° d'épreuve FFM	408
Moto-Club	Section Moto LA BRESSAUDE
N° d'affiliation	0469
Date	23/04/2023
Lieu	LA BRESSE - Col de Grosse Pierre
Organisateur technique	DAMIEN ANTOINE
E-mail	mclabressaude@wanadoo.fr
Téléphone	0621 146757 / 061 5598137

ADDITIF

REGLEMENT PARTICULIER

Le règlement particulier de l'épreuve est complété par les dispositions ci-dessous :

Présentation

La Section Moto de l'association omnisports La Bressaude organise le 23 avril 2023 son 9ème Endurosprint Tout Terrain au col de Grosse Pierre à 88250 La Bresse, épreuve correspondant aux règles de l'article 27 sprint tout terrain des RTS FFM enduro. La manifestation se déroulera après visa d'une commission de sécurité, avec l'accord de la préfecture des Vosges, de la ligue motocycliste du Grand Est, et de la municipalité de La Bresse, propriétaire du terrain. Une assurance responsabilité civile organisateur a été prise auprès de la compagnie Gras Savoie, les secours mis en place par l'organisation seront conformes aux règlements sprint TT.

La compétition se déroulera sur des voies communales, fermées à la circulation publique du samedi 22 avril 13 heures au dimanche 23 avril 20h, et privatisées pour l'occasion par arrêté municipal. Un parc de stationnement concurrent sera mis en place au lieu-dit route du droit.

Concurrents admis

Pourront s'engager à l'épreuve les concurrents pourvus de motocycles solo de type I groupe A enduro ou cross, titulaires d'une licence pilote nationale compétition NCO ou NCJ ou inter, ou une manifestation, délivrée par la fédération Française de motocyclisme. Ils devront être âgés d'au moins 13 ans et s'engager sur une machine correspondant à l'âge de pratique demandée par la FFM.

Les concurrents de par leur engagement seront inscrits par l'organisateur dans les catégories L1/L2/L3/Féminines/50cc ou MX, pour les concurrents utilisant une machine de cross. Hors mis pour la catégorie MX, les concurrents classés à la fin de l'épreuve, et concernés par le championnat Grand Est d'enduro, se verront attribués les points qui leur reviennent conformément au règlement de ce championnat, de même que pour les classements vétérans et espoirs au sein des catégories L1 et L2, et féminines et 50 dans la catégorie L2.

Engagements

Les personnes désirant concourir devront s'engager par internet via le site de la ligue motocycliste Grand Est

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 10/01/2023

MOTO CLUB LA BRESSAUDE

CLAUDEL Grégory

2 Rue du Souvenir

88250 LA BRESSE

Tél./Fax 03 29 28 15 74

Email mclabressaude@wanadoo.fr

VISA DE LA LIGUE

DATE: 31/01/2023

P.O Jacques Olivier

LIGUE MOTO GRAND EST

Maison Régionale des Sports

13 rue Jean Moulin

54500 TOMBLAINE

Tél: 03 83 18 37 68

Fax: 03 83 18 87 69

VISA DE LA FFM

DATE: 07/02/2023

NUMÉRO: 23/0095



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org



N° d'épreuve FFM	408
Moto-Club	Section Moto LA BRESSAUDE
N° d'affiliation	0469
Date	23/04/2023
Lieu	LA BRESSE - Col de Grosse Pierre
Organisateur technique	DAMIEN ANTOINE
E-mail	mclabressaude@wanadoo.fr
Téléphone	0621 146757 / 0615598137

ADDITIF

REGLEMENT PARTICULIER

Le règlement particulier de l'épreuve est complété par les dispositions ci-dessous :

Horaires des contrôles

Un contrôle administratif obligatoire, auquel devront se présenter tous les concurrents engagés munis de leur licence 2023, aura lieu de préférence le samedi 22 avril de 14h à 17h, et pour les pilotes indisponibles le samedi pour raisons justifiées, le dimanche 23 avril de 7h à 7h30

Un contrôle technique obligatoire, auquel devront se présenter tous les concurrents engagés munis d'un justificatif du contrôle administratif, se tiendra le samedi 22 avril de 15h à 18h, et pour les concurrents indisponibles le samedi pour raisons justifiées, le dimanche 23 avril de 7h à 8h. Ils devront pour se faire se présenter avec casque norme ece22/05 ou équivalent et protection dorsale norme FFM/CEI 621, ainsi qu'avec la machine moteur chaud mais à l'arrêt. Le contrôle portera sur les normes de bruit et de sécurité pour vérifier la concordance de l'ensemble machine équipement, avec la réglementation fédérale en vigueur.

Les machines inscrites en L1 devront porter 3 plaques de numéros fond jaune, chiffres noirs, idem en L2 avec fond vert chiffres blancs, en L3 avec fond noir chiffres blancs, et 3 plaques également en MX mais couleurs libres

La lisibilité et le soin apportés aux numéros de plaque étant primordial pour le chronométrage, le non-respect de ces consignes aura pour effet un refus systématique lors du contrôle technique

La direction de course se garde le droit de refuser le départ à un concurrent qui n'aura pas satisfait aux contrôles techniques et administratifs.

Parcours et reconnaissance du parcours

Le parcours comprendra une liaison de 3,5 kms avant la première spéciale, et une liaison de 5,5 kms avant la seconde spéciale. Les concurrents auront la possibilité d'effectuer une reconnaissance du parcours des spéciales (uniquement à pied) le samedi 22 avril 2023 de 16h à 19h et le dimanche 23 avril de 7h à 8h ; le non respect de ces consignes pourra engendrer une mise hors course immédiate.

Le parcours de liaison se fera à vitesse très réduite; la direction de course pourra attribuer des pénalités de temps aux concurrents ne respectant pas cette règle. Il en est de même pour ceux qui circuleraient illégalement, en dehors du secteur tracé par l'organisation.

Les concurrents seront chronométrés pour parcourir les épreuves spéciales.

Déroulement de la course

Les concurrents prendront le départ de l'épreuve par ordre INVERSE des numéros. Des pilotes de catégories différentes ne pourront donc, pas prendre le départ ensemble.

Au plus tard le matin de l'épreuve, l'organisateur affichera au secrétariat les horaires de départ par tour et par concurrent ; chaque concurrent sera soumis à un contrôle horaire à son départ de chaque tour et à un autre contrôle horaire à la fin du dernier tour uniquement. Chaque concurrent parcourra 3,4 ou 5 tours (liaisons+spéciales) en fonction de la catégorie choisie sur le bulletin d'engagement :

_Ligue1, 5 tours chrono

_Ligue2, trophée féminines, trophée 50cc, 4 tours chrono

_Ligue3, 3 tours chrono

L'organisateur se réserve le droit d'augmenter ou de réduire le nombre de tours en fonction du nombre de participants et des événements de course.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours entre les tours si les conditions de course l'y obligent.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 10/01/2023

MOTO CLUB LA BRESSAUDE

CLAUDEL Grégory

2 Rue du Souvenir
88250 LA BRESSE

Tél./Fax 03 29 28 15 74

Email : mclabressaude@wanadoo.fr

VISA DE LA LIGUE

DATE: 31/01/2023

P. O Jacques Olivier

LE MOTO GRAND EST

Maison Régionale des Sports

13, rue Jean Moulin
54310 TOMBELANE
Tél : 03 83 18 87 68
Fax : 03 83 18 87 69

VISA DE LA FFM

DATE: 07/02/2023

NUMÉRO: 23/0095





N° d'épreuve FFM	408
Moto-Club	Section Moto LA BRESSAUDE
N° d'affiliation	0469
Date	23/04/2023
Lieu	LA BRESSE - Col de Grosse Pierre
Organisateur technique	DAMIEN ANTOINE
E-mail	mclabressaude@wanadoo.fr
Téléphone	0621146757 / 0615598137

ADDITIF

REGLEMENT PARTICULIER

Le règlement particulier de l'épreuve est complété par les dispositions ci-dessous :

Pénalités de temps

Chaque concurrent devra respecter à chaque tour un horaire de passage au contrôle horaire; 2 contrôles horaires seront mis en place, 1 en sortie de parc concurrent au départ de chaque tour, et 1 à la fin du dernier tour ; il devra s'y présenter dans la minute suivant cet horaire sous peine de pénalité de temps.

S'il s'y présente en avance, la direction de course lui stipulera d'attendre l'heure prévue (sauf à la fin du dernier tour, pointage en avance possible).

S'il s'y présente après la minute qui suit son horaire prévu, il écoperà d'une minute de pénalité par minutes de retard.

Chaque concurrent au départ de l'épreuve aura sur son classement un temps forfaitaire de 15 minutes pré enregistré par spéciale ; si en cours d'épreuve il ne prend pas le départ d'une ou plusieurs spéciale(s), il conservera ce temps forfaitaire de 15 minutes pour chaque spéciale manquée. Il ne sera pas hors course et pourra rejoindre le départ de la spéciale suivante.

Si un concurrent ou un de ses accompagnateurs, par son comportement est jugé irrespectueux, ou s'il ne se conforme pas aux ordres de la direction de course et/ou au règlement particulier de l'épreuve, la direction de course pourra lui infliger les pénalités prévues dans la réglementation enduro, pouvant aller jusqu'à la mise hors course. Il en sera de même en cas de non présentation aux éventuels contrôles de passage

Il est rappelé que sur le parc coureur, le tapis environnemental est obligatoire, qu'il est interdit de fumer, que la circulation se fait au ralenti.

Classement

Pour chaque tour les concurrents se verront attribuer un temps correspondant à celui passé dans les épreuves spéciales, auquel s'ajouteront les éventuelles pénalités citées ci-dessus.

Le classement se fera en additionnant, pour chaque concurrent le temps de l'ensemble des tours, en classant les concurrents du plus rapide au plus lent.

Un classement par catégorie sera établi à la fin de l'épreuve conformément au championnat Grand Est d'Enduro.

Challenge Extrême

Un challenge Extrême, hors classement endurosprint, sera mis en place à l'issue du dernier tour de l'endurosprint. Seront admis à ce challenge les pilotes ayant validé « participation au challenge extrême » sur leur engagement, à raison des 27 premiers liguel inscrits, des 15 premiers ligue2 inscrits et d'un maximum de 10 pilotes supplémentaires au choix de l'organisateur. Il se déroulera sur une boucle aménagée à partir de la spéciale de Grosse-Pierre. Les concurrents s'élanceront pour une durée de 30 minutes.

Récompenses

Les trois premiers concurrents du classement général ainsi que les 3 premiers de chaque catégorie recevront un trophée lors de la remise des prix prévue à l'issue de la compétition ; aucun concurrent ne pourra prétendre à une compensation financière quelle qu'elle soit.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 10/01/2023

MOTO CLUB LA BRESSAUDE

CLAUDEL Grégory

2 Rue du Souvenir

88250 LA BRESSE

Tél./Fax 03 29 28 15 74

Email : mclabressaude@wanadoo.fr

VISA DE LA LIGUE

DATE: 31/01/2023

P.O Jacques Oliver

Maison Régionale des Sports

15 rue Jean Moulin

54510 TOMBLAINE

Tél : 03 83 18 87 68

Fax : 03 83 18 87 69

VISA DE LA FFM

DATE: 07/02/2023

NUMÉRO: 23/0095



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org